

AVIS PUBLIC

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ BERTRAND FRÉCHETTE, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LADITE MUNICIPALITÉ, QUE LES MEMBRES DU CONSEIL, LORS D'UNE SÉANCE ORDINAIRE QUI SERA TENUE MARDI LE 10 JANVIER 2012 À 20:00 HEURES, À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-CROIX, STATUERONT SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUIVANTE :

REQUÉRANTS: MME NINA POULIN ET M. ÉRIC LALIBERTÉ

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE : DÉROGATION MINEURE AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE PRIVÉ DÉTACHÉ (ARTICLE 1.6.87) NE RESPECTANT PAS LES NORMES D'IMPLANTATION PAR RAPPORT AU BÂTIMENT PRINCIPAL DANS LA MESURE OÙ IL Y A UN ABRI PERMANENT ATTENANT CONSTRUIT EN 2005. UN ESPACE DE MOINS DE 20 CENTIMÈTRES SUBSISTE ENTRE L'ABRI ET LE GARAGE AU LIEU DU 2 MÈTRES PRESCRIT DANS LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 389-2007, ARTICLE 7.2.4.

CETTE DEMANDE NE CAUSE AUCUN PRÉJUDICE APPARENT.

CETTE DEMANDE EST LOCALISÉE COMME SUIVANT :

NO. CIVIQUE: 6137, RUE LAFLEUR NO. (S) LOT(S) 3 591 978

TOUTE PERSONNE OU ORGANISME INTÉRESSÉE POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL RELATIVEMENT À CETTE DEMANDE DE DÉROGATION.

FAIT ET DONNÉ À SAINTE-CROIX CE NEUVIÈME JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2011.

BERTRAND FRÉCHETTE
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

(CET AVIS EST PUBLIÉ AU MOINS 15 JOURS AVANT LA TENUE DE LA SÉANCE)